



INFO-PSOC

16 octobre 2020

Bonjour à vous,

Plusieurs d'entre vous ont déjà tenu ou s'apprêtent à tenir leur assemblée générale annuelle (AGA) et procéder à leur reddition de comptes, malgré les circonstances difficiles. Toutefois, certains organismes éprouvent de réelles difficultés à planifier leur AGA pour différentes raisons, notamment en raison du profil de leurs membres, de la fracture numérique et des consignes sanitaires en vigueur. Les organismes qui seraient dans l'incapacité de tenir leur AGA dans les délais prescrits sont invités à prendre entente avec tous leurs bailleurs de fonds.

D'ailleurs, encore à ce jour, contrairement au SACAIS et au MEES qui ont démontré plus de souplesses envers les organismes qu'ils financent, le MSSS exige toujours la tenue de l'AGA pour le dépôt de la reddition de comptes au 31 décembre. Cette décision n'étant pas du fait du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le ROC 03 a sollicité le PDG adjoint du CIUSSS dans ce dossier, afin qu'il soutienne la demande du milieu communautaire auprès du MSSS. Espérons qu'en vertu de la cohérence gouvernementale, le MSSS fasse preuve de plus de compréhension et de souplesse et que les organismes concernés ne seront pas pénalisés.

Voici quelques rappels et informations concernant le financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la Capitale-Nationale.

- [1. Lettre de confirmation de subvention PSOC 2020-2021](#)
 - [2. Travaux du CMAP](#)
 - [3. Nouveau Cadre de gestion PSOC](#)
 - [4. À mettre à votre agenda!](#)
-

1. Lettre de confirmation de subvention PSOC 2020-2021

Vous avez récemment reçu une lettre du CIUSSS de la Capitale-Nationale confirmant votre subvention PSOC pour 2020-2021. Le montant indiqué devrait correspondre à votre subvention reçue pour 2019-2020, à laquelle a été ajoutée l'indexation de 2.2%. Cette confirmation fait suite à l'adoption des budgets par le CA du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le 22 septembre dernier. Elle ne tient pas compte du rehaussement de 40M\$ annoncé pour le PSOC par le ministre Carmant le 28 septembre dernier (voir le communiqué : <https://bit.ly/2T1WQpl>).

2. Travaux du CMAP

Le Comité de mise en application de la politique (CMAP) devrait débuter ce mois-ci des travaux pour la répartition du rehaussement de l'enveloppe PSOC. Ce comité, composé de représentants du ROC 03 et du CIUSSS de la Capitale-Nationale, a notamment le mandat d'émettre des recommandations quant à l'octroi du financement dans le cadre du PSOC. Rappelons que la région de la Capitale-Nationale reçoit 3,2M\$ sur les 40M\$ annoncés par le ministre (voir la fiche de répartition interrégionale : <https://bit.ly/3452YeS>).

Parmi les critères qui guideront le comité, soulignons les principes de répartition du Cadre financier régional, ainsi que les balises prévues au nouveau Cadre national de gestion PSOC (voir point suivant). Encore cette année, pour être éligibles à un rehaussement, les organismes devront avoir respecté leurs obligations à la Convention de soutien financier PSOC. Toutefois, certains ajustements seront faits en regard de la crise sanitaire qui perdure depuis mars dernier. Notamment, les délais supplémentaires pour la tenue de l'AGA et le dépôt de la reddition de comptes, qui n'auront pas pour effet d'exclure des organismes de la possibilité d'un rehaussement. Enfin, comme discuté lors de la rencontre régionale de janvier dernier, un ajustement est prévu pour l'ensemble des points de service, afin de corriger un traitement inéquitable qui a cours depuis plusieurs années.

3. Nouveau Cadre national de gestion PSOC

Le nouveau Cadre national de gestion pour le PSOC devrait bientôt être rendu public. Celui-ci a été élaboré par le MSSS principalement lors de travaux qui se sont déroulés à l'automne 2019, en collaboration avec des représentants de CIUSSS et du milieu communautaire (la TRPOCB et la CTROC). Rappelons que ces travaux ont été faits sous clause de confidentialité, sans possibilité de consulter ni les regroupements nationaux ni les regroupements régionaux d'organismes

communautaires. Nous attendons impatiemment la sortie de ce nouveau Cadre de gestion qui devait être diffusé et appliqué au printemps dernier, d'autant plus qu'une section de ce document sera mise en application dès cet automne pour l'exercice de répartition du rehaussement PSOC.

Parmi les questions qui seront abordées dans ce document, notons l'admissibilité au programme, les conditions du financement et la reddition de comptes. Ce document de référence national aura préséance sur les cadres régionaux, ce qui aura des répercussions sur la Politique de reconnaissance des organismes communautaires de la Capitale-Nationale, ainsi que son cadre financier. Nous vous invitons à surveiller nos prochaines communications à ce sujet.

4. À mettre à votre agenda!

EXCLUSIF AUX MEMBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

9 DÉCEMBRE 2020

13H30 À 15H30



L'assemblée aura lieu par Zoom



L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Québec, G1H 6Y8

Courriel : info@roc03.com

Tél.: 418.524.7111

www.roc03.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[Site Internet](#)



[Adresse courriel](#)

This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Quebec, Qc G1L 2Y4 · Canada

